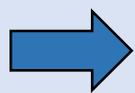


Aléa moyen inondation



En zone d'aléa moyen, la hauteur d'eau peut atteindre 1 m en cas de crue

Un aménagement mal maîtrisé en zone inondable peut aggraver le risque aux alentours



Mon projet d'habitation se situe en aléa moyen inondation

- Obligation de surélever la construction à + 1 m du terrain naturel ou du terrain fini (après terrassement)
- Mes clôtures doivent être ajourées (clôtures pleines interdites)
- Je favorise la transparence hydraulique
- Si je remblaie, une étude technique doit être réalisée afin de vérifier son impact aux avoisinants

